

**LETTRE DU PRESIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PECHERIES RECREATIVES ET SPORTIVES**

Monsieur R. DELGADO  
Président de l'ICCAT

Monsieur le Président,

Un groupe de pays, dont le Canada, le Maroc, la Côte d'Ivoire, le Gabon, l'Union européenne, avait proposé, par la voix du Sénégal, une réunion du Groupe de travail sur les pêcheries sportives et récréatives en inter-session.

Le Canada, il y'a deux (02) ans, s'était proposé pour accueillir cette réunion.

Comme vous le savez, ce Groupe de travail sur les pêcheries récréatives et sportives a été créé en application de la Recommandation (Rec. 06-17) de l'ICCAT et s'est réuni, pour la première fois, le 6 novembre 2009, à l'occasion de la session ordinaire de la Commission qui s'est tenue à Recife (Brésil).

Il convient de rappeler l'importance considérable de la pêche récréative et sportive au plan socio-économique dans le monde et elle couvre des activités très diverses. Sa création en 2009 avait suscité un engouement et un espoir immense, dans la famille de la pêche sportive mondiale.

Cependant et malheureusement, une léthargie paralyse ce groupe de travail depuis sa création et nous pensons qu'il est temps de l'aider en lui donnant les moyens et possibilités de fonctionner. Cela pourrait notablement améliorer la gestion des pêcheries sportives et récréatives, qui regroupent plus de 100 millions de membres et qui ne représentent que moins de 3% des captures.

Au cours de la réunion de Recife, le Groupe de travail avait proposé le programme suivant les lignes directrices présentées ci-dessus :

- La collecte auprès des CPC de données détaillées, exhaustives et fiables, sur les pêcheries sportives pour l'ensemble des espèces gérées par l'ICCAT ;
- L'élaboration d'une méthodologie standardisée de collecte des données, sur proposition du SCRS ;
- L'élaboration d'une définition des pêcheries sportives et récréatives ;
- Le recensement des dispositifs mis en œuvre par les CPC au niveau national afin d'encadrer et de suivre leur pêcheries sportives et récréatives ;
- L'examen de la différente mesure de gestion et de contrôle pouvant être adaptée au niveau de l'ICCAT.

Il faut dire que nous avons noté, avec satisfaction, que la Commission a recommandé l'ajout d'informations supplémentaires, dans les rapports annuels des pays, concernant la liste des navires s'adonnant à la pêche sportive et récréative, ainsi que les techniques utilisées pour gérer cette pêche qui est une étape importante dans l'amélioration du dispositif de suivi des pêcheries sportives et récréatives dans les pays membres de notre Organisation.

Au terme de l'évaluation de la situation des rapports annuels des pays, il est important de poursuivre le travail de densification des approches de gestion de ces pêcheries, par l'organisation du groupe de travail chargé de continuer la réflexion sur les nombreux enjeux des pêcheries sportives et récréatives.

Enfin, le groupe de travail souhaite requérir le concours du SCRS, en vue de l'élaboration et de l'adoption d'une méthodologie standardisée de collecte des données.

Par ailleurs, le Secrétaire communiquera aux CPC un format standardisé afin que puissent être collectées les informations relatives aux dispositifs en vigueur, pour encadrer et suivre les pêcheries sportives et récréatives.

Le groupe de travail devra être composé des CPC et de toutes les CPC, en particulier, celles ayant une expérience avérée en la matière, notamment, le Canada, l'Union européenne et les Etats- Unis auxquels peuvent s'ajouter les organisations telles que la Confédération Internationale de Pêche Sportive (CIPS) et l'International Game Fish Association (IGFA) à la réunion du groupe de travail.

Enfin, je voudrais vous rappeler que lors de la dernière réunion de l'ICCAT, en plénière « Autres questions » un groupe d'ACP, par la voix du Sénégal, avait émis le souhait de relance du groupe de travail par la tenue d'une réunion inter session. Réunion qui pourrait se tenir au Canada qui avait déjà donné son accord.

En vous souhaitant une bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre profonde gratitude.

Fait à Dakar, le 25 octobre 2019

Le Président

Abdoulaye DIOUF